

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires économiques

- Projet de loi de finances pour 2013 (n° 235) :
- Avis sur les crédits de la mission « Économie » :
- Industrie (*M. Jean Grellier, rapporteur pour avis*),
- Entreprises (*Mme Anne Grommerch, rapporteure pour avis*),
- Tourisme (*M. Éric Straumann, rapporteur pour avis*),
- Commerce extérieur (*M. Joël Giraud, rapporteur pour avis*),
- Consommation (*M. Damien Abad, rapporteur pour avis*),
- Communications électroniques (*Mme Corinne Erhel, rapporteure pour avis*),
- Postes (*Mme Michèle Bonneton, rapporteure pour avis*). 2
- Amendements examinés par la commission..... 4

Mercredi

31 octobre 2012

Séance de 19 heures 45

Compte rendu n° 18

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Présidence
de M. François Brottes
Président



Dans le cadre de la commission élargie, la commission des affaires économiques a examiné pour avis, sur le rapport de M. Jean Grellier (Industrie), Mme Anne Grommerch (Entreprises), M. Éric Straumann (Tourisme), M. Joël Giraud (Commerce extérieur), M. Damien Abad (Consommation), Mme Corinne Erhel (Communications électroniques) et Mme Michèle Bonneton (Postes), les crédits de la mission « **Économie** » (*voir le compte rendu officiel de la commission élargie du 31 octobre 2012, sur le [site internet](#) de l'Assemblée nationale*).

*

À l'issue de la commission élargie, la commission des affaires économiques a délibéré sur les crédits de la mission « **Économie** ».

M. le président François Brottes. Mes chers collègues, avant que nous ne donnions un avis sur la mission « **Économie** », nous devons examiner trois amendements qui ont tous le même objet, abonder les crédits du FISAC, même si je constate que Mme Grommerch a été plus raisonnable que ses collègues dans sa demande.

Mme Jeanine Dubié. Sans vouloir rallonger les débats, je tiens seulement à signaler que les collectivités territoriales comptent sur les subventions du FISAC non seulement en tant que telles mais également parce que ces subventions conditionnent d'autres versements, notamment ceux effectués par le biais du FEDER.

M. le président François Brottes. Je souhaiterais pour ma part que ces trois amendements soient retirés car, chacun le sait ici, ils ne seront de toute façon pas adoptés en séance publique. Ces amendements posent de vraies difficultés car le choix de prélever une partie des crédits affectés au programme n° 305 risque de mettre à mal les remboursements par l'État de prestations effectuées par la Banque de France. Quant au prélèvement effectué sur le programme n° 220, il pose de vraies difficultés pour l'INSEE et l'information statistique dans notre pays. La situation budgétaire est telle qu'elle n'offre malheureusement aucune souplesse qui permette d'une manière ou d'une autre d'abonder le FISAC ; je souhaite que la majorité m'entende.

Mme Anne Grommerch. Comme vous l'avez dit monsieur le président, je suis effectivement plus raisonnable puisque mon amendement propose seulement de rétablir la dotation du FISAC au niveau qui était le sien l'année dernière, soit 40,9 millions d'euros. Je suis très surprise d'entendre Mme Sylvia Pinel nous dire, comme elle l'a fait tout à l'heure pour justifier la baisse des dotations du FISAC, que celui-ci allait voir ses missions recentrées. C'est exactement le même argument qui, pour la même raison d'ailleurs, nous avait été opposé l'année dernière par M. Frédéric Lefebvre : je crains qu'à force de recentrage, il ne reste plus grand-chose ! Je retire néanmoins mon amendement n° CE 9 et je voterai en faveur d'un des deux autres amendements en discussion qui propose de doter le FISAC de 10 millions d'euros supplémentaires.

M. Joël Giraud. Les arguments avancés pour s'opposer à nos amendements sont fallacieux. Il n'est donc évidemment pas question de retirer notre amendement n° CE 8 !

M. Patrice Prat. J'ai entendu votre argumentation technique Monsieur le Président et nous retirons donc pour notre part l'amendement n° CE 7.

M. le président François Brottes. Monsieur Giraud, que faites-vous ? Votre amendement est intenable. Je souhaiterais tout de même que les mesures et souhaits de la ministre, qui fait partie de la majorité, soient soutenus. On ne peut pas faire payer à l'INSEE et à l'Outre-Mer ce déficit de gestion.

M. Damien Abad. Votons-le et considérons-le comme un amendement d'appel !

M. le président François Brottes. Mon cher collègue, j'ai également utilisé, quand j'étais à votre place, de ce subterfuge mais on ne peut vraiment pas l'accepter ici. Je mets donc aux voix l'amendement n° CE 7.

La Commission rejette l'amendement n° CE 7.

Conformément à l'avis de **M. Jean Grellier**, rapporteur pour avis sur les crédits de l'*Industrie*, **M. Joël Giraud**, rapporteur pour avis sur les crédits du *Commerce extérieur*, **Mme Corinne Erhel**, rapporteure pour avis sur les crédits des *Communications électroniques*, **Mme Michèle Bonneton**, rapporteure pour avis sur les crédits des *Postes* et contrairement à l'avis défavorable de **Mme Anne Grommerch**, rapporteure pour avis sur les crédits *Entreprises*, de **M. Damien Abad**, rapporteur pour avis sur les crédits de la *Consommation*, et de **M. Éric Straumann**, rapporteur pour avis sur les crédits du *Tourisme*, la commission a donné un **avis favorable** à l'adoption des crédits de la mission « Économie » pour 2013.

AMENDEMENTS EXAMINÉS PAR LA COMMISSION

Amendement CE 7 présenté par Mme et MM. Patrice Prat, David Habib, Clotilde Valter et Fabrice Verdier :

Article 46

État B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programme	+	-
Développement des entreprises et du tourisme	10 000 000	
Statistiques et études économiques		5 000 000
Stratégie économique et fiscale		5 000 000
Total	10 000 000	10 000 000

Amendement CE 8 présenté par M. Joël Giraud et Mme Jeanine Dubié :

Article 46

État B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Pr. 134 « Développement des entreprises et du tourisme, action n° 2 « commerce, artisanat, services »	10 000 000	
Pr. 220 « Statistiques et études économiques », action n° 3 « Information démographique et sociale »		5 000 000
Pr. 305 « stratégie économique et fiscale », action n° 1 « définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national et européen »		5 000 000
Total	10 000 000	10 000 000
Solde		0

Amendement CE 9 présenté par Mme Anne Grommerch :

Article 46

État B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programme	+	-
134 – Développement des entreprises et du tourisme	8 000 00 0	
220 – Statistiques et études économiques		4 000 00 0
305 – Stratégie économique et fiscale		4 000 00 0
Total	8 000 00 0	8 000 00 0

Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques

Réunion du mercredi 31 octobre 2012 à 19 h 45

Présents. - M. Damien Abad, Mme Brigitte Allain, M. Frédéric Barbier, Mme Michèle Bonneton, M. Christophe Borgel, M. François Brottes, M. André Chassaigne, M. Jean-Michel Couve, Mme Jeanine Dubié, Mme Corinne Erhel, M. Daniel Fasquelle, M. Joël Giraud, Mme Pascale Got, M. Jean Grellier, Mme Anne Grommerch, Mme Annick Le Loch, M. Philippe Armand Martin, Mme Frédérique Massat, M. Dominique Potier, M. Patrice Prat, M. Frédéric Roig, M. Éric Straumann, Mme Clotilde Valter, M. Fabrice Verdier

Excusés. - M. Thierry Benoit, M. Franck Gilard, M. Razzy Hammadi, Mme Audrey Linkenheld, M. Germinal Peiro, Mme Béatrice Santais, M. Jean-Charles Taugourdeau

Assistaient également à la réunion. - M. Guy-Michel Chauveau, M. Arnaud Richard